Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260127-11D_2026-DE

Nombre de Conseillers

En exercice :	**27**
Présents :	**21**
Votants :	**27**

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC, Séverine MULLER, Brigitte FALLOT, Patrick PIQUET, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER.

Ont donné procuration : Chantal de GRAEVE à Didier VAUTRIN, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Bruno PICAUD à Béatrice VAN DER GUCHT, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY, Anita ALLAIN-LE PORT à Brigitte FALLOT, Patrick BERTRAND à Patrick EVENO

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

011D/2026 - PARTICIPATION AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2026

Par courrier en date du 3 décembre 2025, Madame la Vice-Présidente du Centre communal d'action sociale (CCAS) sollicite une subvention d'un montant de 660.182 euros. Pour mémoire, le montant de la subvention versé au CCAS en 2025 s'élevait à 554 394 euros (462.000 euros en 2024). En effet, du fait du résultat de fonctionnement négatif prévu pour l'année 2025, la capacité de couverture du budget du CCAS en 2026 se trouve diminuée de 52.000 euros. A cela s'ajoute des frais supplémentaires liés au poste de directrice du CCAS (précédemment porté par le budget principal de la commune) et une baisse des financements de la Caisse d'Allocations Familiales consécutif à une diminution de fréquentation au multi accueil entre septembre 2024 et septembre 2025.

Par ailleurs, la Commune doit procéder à la rétrocession d'une dotation de 24 393,75 euros perçus en 2025 au titre du Service Public de la Petite Enfance (art 188 Loi 2025-1278 du 14 février 2025).

Enfin, comme précisée dans la décision du maire n°148/2025 du 10 décembre 2025, la Commune procédera au versement de 50% des recettes issues des concessions du cimetière.

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances, activités économiques et tourisme réunie le 12 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de verser au budget du Centre communal d'action sociale la somme totale de 684.575,75 euros ;
- de procéder au versement de la participation en fonction des besoins de financement du Centre communal d'action sociale ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 657363 au budget primitif de l'exercice 2026 ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à la majorité absolue (3 votes contre : MM. Anita ALLAIN-LE PORT – Brigitte FALLOT – Séverine MULLER).

Fait à BADEN, le 27 janvier 2026
Le Maire,
Patrick EVENO